



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00114

Numéro SIREN : 313 245 391

Nom ou dénomination : SOCIETE D EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L EXPANSION DES REGIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2015 sous le numéro de dépôt 3708

SANS

VALEUR

LEGALE

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION  
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

**En abrégé "S.E.G.E.R"**

S.A.S au capital de 500.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Brosses

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon

le 22 JUIN 2015  
sous le n° A

3408

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE**

**L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le 20 mars, au siège social, la **SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI**, représentée par Monsieur Hubert ROUY, Gérant, associée unique de la **SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé S.E.G.E.R – SAS** au capital de 500.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 313 245 391,

**APRES AVOIR EXPOSE QUE :**

Monsieur Hubert ROUY, en sa qualité également de Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ;

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus au siège social à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais légaux ;

Les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux ;

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et quitus au Président ;
- l'affectation des résultats ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce ;
- le renouvellement du mandat du Président ;
- le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités.

**Première décision**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, l'associée unique approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 343.655 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 3.298 €.

L'associée unique donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **Deuxième décision**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 343.655 € de la façon suivante :

- à titre de dividendes 301.136 €  
soit un dividende de 236 € par action
- le solde au poste « Report à nouveau », soit 42.519 €  
qui sera ainsi porté de 1.622.785 € à 1.665.304 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

En outre, l'associée unique reconnaît qu'au titre des trois exercices précédents, il n'a été distribué aucun dividende.

### **Troisième décision**

L'associée unique fait une mention spéciale sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

### **Quatrième décision**

Le mandat de Président de Monsieur Hubert ROUY arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'associée unique décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **Cinquième décision**

Constatant que les mandats de la Société KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Thierry LEMARQUIS, Commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à expiration, l'associée unique décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions et décide de nommer :

**- Commissaire aux comptes titulaire : La Société KPMG SA**

Dont le siège social est situé 3 Cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

RCS NANTERRE 775 726 417

**- Commissaire aux comptes suppléant : La Société SALUSTRO REYDEL**

Dont le siège social est situé 3 Cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92939 PARIS LA  
DEFENSE CEDEX  
RCS NANTERRE 652 044 371

pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la réunion  
ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

**Sixième décision**

L'associée unique donne tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY, Président, à l'effet  
d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par le Président et l'associée  
unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président

L'associée unique,  
Pour la Société SOREFI

Monsieur Hubert ROUY

**Copie certifiée conforme**

Monsieur Hubert ROUY